

**Assemblée générale du 16 juin 2021**

**Procès-verbal de séance**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **16 juin 2021** |
| **Présents** | Selon décision du comité et en raison des mesures sanitaires, l’assemblée a eu lieu à huis clos, uniquement en présence du comité. |
|  |  |
| **Auteur** | Michel Thentz |

**1. Ouverture et constitution de l’assemblée**

La convocation adressée aux membres explique les raisons et la procédure mise en œuvre pour la tenue de cette assemblée à huis clos.

* 1. Liste des présences

Les sept membres du comité sont présents.

* 1. Présidence, Secrétaire, Scrutateur, membres du Comité

La présidence de l’assemblée générale est assurée par la Présidente Evelyne Falbriard. Michel Thentz est désigné pour la prise du procès-verbal et le Vice-président, Alain Bohlinger, est nommé scrutateur.

Pour les votes, 115 bulletins ont été envoyés. 28 bulletins ont été reçus en retour. Pour les votes, la majorité est ainsi fixée à 15 suffrages.

1. **Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale du 24 juin 2020**

*Le procès-verbal est accepté par 26 suffrages et 2 abstentions.*

1. **Présentation et approbation des rapports de la Présidente et du Directeur**

Les rapports ont été annexés à la convocation.

*Les rapports de la Présidente et du Directeur sont approuvés par 28 suffrages.*

1. **Modification de l’article 8 des statuts**

La fiduciaire FIDAG a réagi à la proposition de modification faite dans l’ODJ de l’AG, indiquant que de fait, les fiduciaires ne formulent plus de recommandations à l’attention des AG, qu’un contrôle restreint soit ou non exigé. Dès lors la modification telle que présentée est erronée et une nouvelle proposition sera soumise à l’assemblée en 2022.

Ce point de l’ordre du jour est retiré.

1. **Comptes 2020**
	1. Présentation

Les comptes ont été annexés à la convocation.

Le résultat de l’exercice est meilleur que prévu et ce en raison de produits extraordinaires et d’effets de la pandémie sur l’organisation interne. Le déficit a été contenu à CHF 78'591.-, alors que le budget révisé envisageait une perte de CHF 433’655.-.

Produits :

* Grâce au taux d’occupation maximal et d’un ratio favorable de résidents extra-cantonaux, les produits nets ont été de CHF 94'414.- supérieurs au budget ;
* Un produit extraordinaire de CHF 55'598.- provient d’une ancienne situation réglée avec le Canton d’Argovie ;
* Nous avons bénéficié d’un don de CHF 6'268.- lié à la dissolution de l’association EnPhase.

Charges :

* Les charges de personnel ont été de CHF 112'021.- inférieures aux prévisions. Avec la pandémie imposant la fermeture du Cabri et de l’accueil de jour, avec peu de maladies constatées, nous avons pu, sans passer en réduction d’heures de travail (RHT), reventiler les forces internes. Nous n’avons cependant pas pu procéder aux engagements prévus (dotation inférieure aux besoins de 1,26 EPT). Pour ces raisons, nous avons eu à compter avec peu de remplacements ;
* Les charges de camps et activités avec les résidents ont été largement inférieures à l’ordinaire, à moins CHF 31'000.- ; les charges d’activités qu’il a fallu créer pour pallier au confinement ont été par contre de CHF.6'500.- supérieures aux prévisions.
* Le COVID a contraint à l’achat de matériel médical pour un coût de CHF 5'479.- supérieur aux prévisions.
* La fermeture du Cabri a réduit significativement le produit des activités d’intégration. Il n’est que de CHF 4'155.- (CHF 30’333.- en 2019).

Bilan :

* Les passifs de régularisation montrent un montant de CHF 321'022.- dont CHF 230'535.- qui devront être remboursés pour les résidents hors-canton.
* Réserves : le fonds de réserve « dons et activités d’intégration » se monte à CHF 255'663.-.
* La réserve sur les bénéfices reportés après diminution de la perte de 2020 s’élève à CHF 260'902.-.
	1. Rapport de vérification

Le rapport de l’organe de révision a été annexé à la convocation et conclut que l’organe de révision n’a pas rencontré d’éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels 2020 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

* 1. Acceptation et décharge au comité et au directeur

*Le Comité propose à l’AG d’approuver les comptes de l’exercice 2020 et ainsi de lui en donner décharge ainsi qu’au Directeur.*

Les comptes sont acceptés et décharge donnée au comité et au Directeur par 28 suffrages.

1. **Budget 2021**

*Le comité propose d’accepter le budget 2021 admis par l’Etat qui laisse apparaître un déficit de CHF 152'300.- après versement de CHF 708'000.- de subvention cantonale.*

Le budget est accepté par 28 suffrages.

1. **Nomination de deux nouveaux membres au comité**

Mme Natacha Broquet, enseignante habitant Courrendlin et siégeant déjà depuis 4 ans en tant que représente de l’Etat et

Mme Nicole Ventura-Montavon, Directrice adjointe RH habitant Courroux.

*Le Comité recommande ces nominations.*

La nomination de Mmes Natacha Broquet et Nicole Ventura-Montavon au comité est acceptée par 28 suffrages.

1. **Divers**

Pas de divers

Séance levée à 18h45

 

La Présidente : Le Vice-Président :

Evelyne Falbriard Alain Bohlinger